



APPEL À PROJET POUR LES ASSOCIATIONS

Participez à la 2^{ème} édition
du 18 octobre au 26 octobre 2025



La stratégie alimentaire et agricole métropolitaine se décline à travers 4 défis principaux pour tendre vers un système alimentaire à la fois plus durable, inclusif et résilient :

- Développer un système alimentaire favorable à la santé et respectueux du vivant
- Renforcer l'ancrage territorial de l'alimentation et faire de l'alimentation une opportunité de développement économique
- Permettre l'accès de tous les Grand lyonnais à une alimentation digne, choisie et de qualité
- Construire une gouvernance alimentaire métropolitaine et participer d'un récit commun à l'échelle des 58 communes.

Pour accompagner chacun et chacune vers une alimentation saine et durable, la Métropole reconduit le Miam Festival avec pour ambition de faire (re)découvrir aux habitants les initiatives du territoire, les amener à réfléchir sur les enjeux alimentaires et échanger autour des bonnes pratiques à travers les diverses animations.

Quelques chiffres clés du Miam festival 2024

- 107 structures participantes
- 218 animations sur 42 communes
- Des animations et des menus spéciaux dans 49 collèges
- 6000 personnes participantes

OBJECTIFS DE CET APPEL À PROJET DÉDIÉ AUX ACTEURS ASSOCIATIFS

- Construire collectivement une programmation variée, pédagogique et festive permettant aux habitants de (re)-découvrir les initiatives locales autour de l'agriculture et l'alimentation, et les acteurs du territoire qui les portent
- Soutenir ces initiatives par une mise en visibilité et une communication forte auprès du grand public
- Mettre en lien les structures proposant des animations et d'autres prêtes à mettre à disposition des lieux, locaux, infrastructures,
- Soutenir financièrement certaines animations engendrant des frais spécifiques

MÉTROPOLE

GRAND LYON



APPEL À PROJET POUR LES ASSOCIATIONS

Participez à la 2^{ème} édition
du 18 octobre au 26 octobre 2025



ORIENTATIONS

Des animations qui valorisent :

- une agriculture orientée autour des circuits courts,
- un approvisionnement local et respectueux du vivant
- la promotion d'une alimentation saine, accessible à tous,
- et la cuisine « fait-maison » à partir de produits frais, de saison, en partie végétaux, ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les animations proposées devront être **gratuite** pour les publics. Elles pourront être couplées à de la promotion et de la vente de produits alimentaires (organisation d'un marché de produits locaux, etc.).

La diversité des formats, des moments et des lieux d'animations est recherchée.

Une large couverture géographique des animations et leur répartition tout au long de la semaine, ainsi qu'une diversité dans leur nature est recherchée afin de permettre à des publics variés de participer.

Exemples d'actions attendues :

- **Des visites de fermes** (urbaine, périurbaine), de **jardins collectifs (partagés, familiaux, ...)** de **tiers-lieux**, ateliers de jardinage, ...
- **Des balades** et randonnées itinérantes sur le thème de l'agriculture et de l'alimentation
- **Des rencontres avec des acteurs de la transformation locale** (brasserie, meunerie, conserverie...), des épiceries sociales et solidaires et des tiers-lieux : portes-ouvertes, dégustations...
- **Des ateliers de cuisine** : ateliers de cuisine, ...
- **Des jeux, des fresques** (du climat, de l'alimentation, de la biodiversité), des animations ludiques et pédagogiques
- **Des projections et des ciné-débats**
- **Des pièces de théâtres** ou autres créations artistiques
- **Des expositions**,
- Tout autre type d'animations propices aux échanges et à la découverte des acteurs locaux, des métiers et initiatives en lien avec les orientations précitées.

MÉTROPOLE

GRAND LYON



APPEL À PROJET POUR LES ASSOCIATIONS

Participez à la 2^{ème} édition
du 18 octobre au 26 octobre 2025



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Afin d'être éligible à l'appel à projets, il convient :

- d'être une association loi 1901,
- d'inscrire le projet concerné dans les orientations indiquées,
- de produire et d'assurer la réalisation technique du projet proposé pendant toute la durée de l'opération.

Appréciation du projet :

Les projets seront appréciés selon plusieurs critères : thématique(s) ciblée(s) par le projet, cohérence du projet, publics visés, nature de l'activité proposée, le rapport entre le montant de la subvention sollicitée et la jauge estimée par animation, la répartition spatiale et temporelle. Les animations **d'envergure générant un fort trafic seront prioritaires mais non exclusives.**

Les projets construits **en partenariat avec plusieurs acteurs** et abordant plusieurs thématiques sont particulièrement encouragés afin de favoriser la mise en réseau et le partage de compétences.

Seront aussi analysés : la qualité et la viabilité financière du projet (coût du projet, capacité financière et humaine du candidat à mettre en œuvre le projet proposé...)

A noter que tout acteur ayant déjà contractualisé avec la Métropole dans le cadre d'autres politiques publiques peut présenter un projet.

Un appel à participation complémentaire sans subvention sera lancé en avril 2025 afin de permettre aux associations non retenues et à d'autres typologies d'acteurs de participer à la programmation en proposant des animations ou des lieux d'accueil pour les animations.



MÉTROPOLE

GRAND LYON



APPEL À PROJET POUR LES ASSOCIATIONS

Participez à la 2^{ème} édition
du 18 octobre au 26 octobre 2025



MODALITÉS DE SOUTIEN DE LA MÉTROPOLE DE LYON

La Métropole apporte son soutien par la mise en visibilité des actions et la mise en réseau des acteurs.

Elle propose pour cela :

1. de communiquer largement sur le programme mettant en valeur les acteurs (presse, internet, plaquettes, radios...),
2. de mettre en contact des acteurs proposant une animation sans disposer de lieu avec les acteurs pouvant les accueillir,
3. de mettre en réseau des acteurs proposant des animations afin de faciliter les partenariats.

L'appel à projet dispose d'un budget de 40 000 € (hors plan de communication) pour soutenir une sélection de projets.

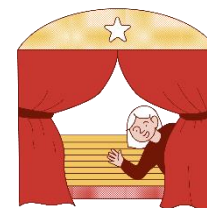
Cette enveloppe sera répartie de manière différenciée en fonction de critères objectifs précités et selon la qualité des dossiers et du nombre de projets retenus pour respecter le budget alloué.

La Métropole ne s'engage pas à soutenir un nombre de dossiers prédéfini.

Ce soutien financier prendra la forme d'une subvention de fonctionnement dans le cadre d'une convention attributive de subvention conclue entre le porteur de projet et la Métropole de Lyon.

Toutefois, cette subvention est limitée à plusieurs égards :

- La subvention ne peut s'élever à plus de 3000 euros par projet ;
- La subvention ne peut excéder 80% des coûts totaux de la mise en œuvre du projet retenu ;
- Les coûts de mise en œuvre du projet sont les coûts qui sont strictement nécessaires au déroulement de l'événement.



MÉTROPOLE

GRAND LYON



APPEL À PROJET POUR LES ASSOCIATIONS

Participez à la 2^{ème} édition
du 18 octobre au 26 octobre 2025



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Réception des candidatures jusqu'au **27 février 2025 fin de journée**
- Comité de programmation pour choix des projets retenus : **11 mars 2025**
- Validation des projets soutenus et de l'attribution des subventions : **conseil métropolitain du 23 juin 2025**

MODALITÉS DE RÉPONSE

Les documents relatifs à l'appel à projets seront aussi accessibles sur le site : www.grandlyon.com
(rubrique « Une métropole de services > Appels à projets »)

Envoi de votre dossier de candidature par courrier électronique à : alimentation@grandlyon.com

Pour toute demande d'information complémentaire :

alimentation@grandlyon.com

Ou par téléphone Isabelle Campion, cheffe de projet Miam Festival au 04 26 99 33 90

MÉTROPOLE

GRAND LYON